



**MAIRIE
DE**

NEUILLY LE BRIGNON

37 160

mairie.neuilly.le.brignon@wanadoo.fr

Téléphone : 02 47 59 66 02

Télécopie : 02 47 92 33 85

Budget 2018

COMMUNE DE NEUILLY LE BRIGNON

Note de synthèse selon l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Définition du budget communal

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation : Acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année, acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel le maire (organe exécutif de la collectivité locale) est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Les communes connaissent de façon générale quatre types de documents budgétaires depuis l'application de la comptabilité "M14 "au 01/01/1997. (M= secteur local ; 1= Commune ; 4 = 4ème instruction)

- le budget primitif
- les décisions modificatives
- le compte administratif
- le compte de gestion

LE BUDGET PRIMITIF

Le budget communal est élaboré par le maire en tant qu'autorité exécutive, et est adopté par l'autorité délibérante, soit le conseil municipal dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale souhaitée.

Il rend compte des prévisions de recettes et de dépenses votées par le Conseil Municipal pour une année en fonctionnement et en investissement.

Le budget une fois voté, permet au maire d'engager les dépenses dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues.

Il est composé de 2 sections :

- section de fonctionnement
- Section d'investissement

La section de fonctionnement

Les recettes les plus significatives sont les suivantes :

- les impôts et taxes (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation,
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères, impôt sur les spectacles, les jeux et les divertissements)
- les dotations et compensations de l'Etat (DGF)
- les participations d'autres partenaires, les redevances des usagers (loyers, garderie, concessions cimetière, redevances funéraires....)
- les autres produits de gestion et l'excédent d'exploitation.

"Cet excédent d'exploitation" résulte de la gestion rigoureuse des dépenses inscrites durant l'exercice.

L'année suivante, il est reporté en recettes d'investissement et conditionne en grande partie la programmation des opérations d'investissements.

-Les dépenses peuvent être regroupées en quatre sous-ensembles :

- les charges de personnels
- les charges à caractère général (eau, électricité, carburants, entretien de matériel, de bâtiments, assurances, honoraires,....)
- les frais financiers (intérêts des emprunts)
- les autres charges de gestion (subventions ...)

La section d'investissement

Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement.

Y figurent les opérations d'immobilisations (acquisitions de terrains, constructions, travaux...) et le remboursement des emprunts en capital.

Les recettes sont constituées de l'excédent d'exploitation de l'année précédente des emprunts, des dotations et subventions obtenues pour la réalisation des travaux (Fonds de Compensation pour la TVA).

LES DECISIONS MODIFICATIVES

Elles peuvent être votées après l'adoption du budget primitif, en cas de nécessité ou d'urgence.

C'est important et nécessaire lors du vote de ces dépenses additionnelles de prévoir les recettes correspondantes de manière à ne pas compromettre l'équilibre du budget.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Il est nécessaire de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif.

Le compte administratif est en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le Compte Administratif met en évidence la plus ou moins bonne qualité des prévisions du budget primitif, notamment si les dépenses ont été sous-estimées et les recettes artificiellement gonflées.

LE COMPTE DE GESTION

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le receveur communal, il y a deux types de comptes : d'une part le Compte Administratif compte du maire, et d'autre part celui du receveur communal appelé compte de gestion.

Lors du vote du Compte Administratif, le compte de gestion dressé par le receveur communal est également soumis aux élus selon l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

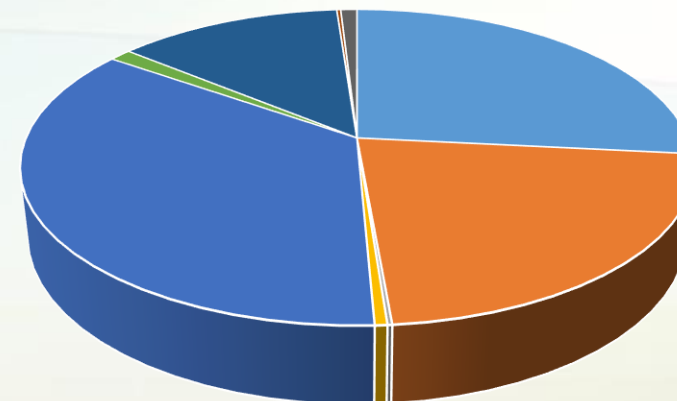
Le Compte de Gestion est confectionné par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le Compte de Gestion doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif.

BUDGET PREVISIONNEL 2018 – Neuilly-le-Brignon

Population : 313

Section de fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général	142 800.00 €
Charges de personnel et frais assimilés	118 000.00 €
Atténuation de produits	1 000.00 €
Dépenses imprévues	2 705.43 €
Virement section d'investissement	190 000.00 €
Opération d'ordre	6 700.00 €
Autres charges de gestion courante	69 050.00 €
Charges financières	1 200.00 €
Charges exceptionnelles	5 000.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	536 455.43 €

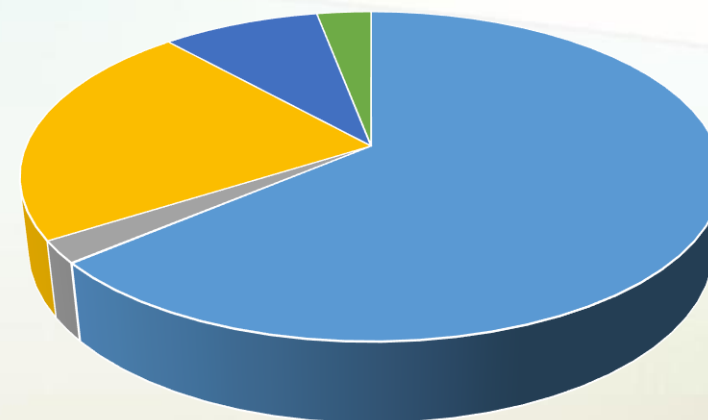


- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuation de produits
- Dépenses imprévues
- Virement section d'investissement
- Opération d'ordre
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

BUDGET PREVISIONNEL 2018

Section de fonctionnement – recettes

Résultat de fonctionnement reporté	342 123.43 €
Opération d'ordre	332.00 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 500.00 €
Impôts et taxes	120 000.00 €
Dotations, subventions et participations	46 500.00 €
Autres produits de gestion courante	16 000.00 €
TOTAL RECETES FONCTIONNEMENT	536 455.43 €



- Résultat de fonctionnement reporté
- Opération d'ordre
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante

BUDGET PREVISIONNEL 2018

Section d'investissement



OPERATION	ART	RAR DEPENSES	DEPENSES	ART	RAR RECETTES	RECETTES
Emprunt			5 200.00 €			
Caution			2 500.00 €			
Dépenses imprévues			1 651.45 €			
Amortissements			332.00 €			6 700.00 €
Opération n° 11 : Bâtiments Communaux	21318	120 000.00 €			33 479.00 €	
			145 000.00 €			5 562.00 €
Opération n° 23 : Acq matériel informatique	2183		3 000.00 €			
Opération n° 27 : Travaux de Voirie	2151		6 500.00 €			
Opération n° 30 : Acq panneau , Plaques et numéros de rue	2188		1 000.00 €			
Opération n° 35 : Eclairage Public	21534		3 000.00 €			
Opération n° 60 Acquisition matériel (Matériel de désherbage ...)	2188		35 000.00 €			10 600.00 €
						6 321.45 €
Opération n° 80 : Acquisition terrains	2118		3 000.00 €			
Opération n° 140 : Aménagement terrain de loisirs	2312 2128		33 000.00 €			
Opération n°170 Numérisation Registres et PV	2162	Reliure DELIBERATIONS	4 000.00 €			
FCTVA						24 000.00 €
1068						87 703.96 €
Solde d'exécution			1 182.96 €			
Virement de la section de fonctionnement						190 000.00 €
TOTAL RAR		120 000.00 €			33 479.00 €	
			244 366.41 €			330 887.41 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2018			364 366.41 €			364 366.41 €

FISCALITE

Cette année encore, il a été décidé de ne pas augmenter le taux des taxes communales.

Celles-ci se décomposent comme suit :

- - Taxe d'habitation : 13.55%
- - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.68 %
- - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.28 %

- Le produit fiscal attendu s'élève à 110 863 €

Etat du Personnel

CATEGORIE C	
Adjoint administratif titulaire Temps non Complet	1
Adjoint technique titulaire Temps non complet	1
Adjoint technique non titulaire temps non complet	1
Adjoint animation non titulaire temps non complet	1
Adjoint administratif non titulaire temps non complet	1

INVESTISSEMENTS REALISES 2017

OPERATION	RAR DEPENSES 2017	PREVU	REALISE	RAR DEPENSES 2018	RAR RECETTES 2017	PREVU	REALISE	RAR RECETTES 2018
Emprunt		5 200.00 €	4 996.18 €					
Caution		2 500.00 €	330.00 €				780.00 €	
Dépenses imprévues		613.53 €						
Amortissements Rues :- La Courance - Maréchal Ferrant - Meuniers + borne électrique	amortissements subv registres état civil	332.00 €	332.00 €			6 845.53 €	6 845.53 €	
Opération n° 11 Réfection Bâtiments Communaux Réhabilitation école	25 370.50	250 000.00 €	44 897.82 €	120 000.00 €		50 000.00 €	50 627.00 €	
						48 000.00 €	14 521.00 €	33 479.00 €
						30 000.00 €	0.00 €	
Opération n° 23 Acquisition matériel informatique		3 000.00 €	0.00 €					
Opération n° 27 Travaux de Voirie	8 000.00	71 000.00 €	63 528.60 €			1 800.00 €	1 389.54 €	
Opération n° 30 Acquisition Plaques et numéros de rue -BOURDEL		1 000.00 €	0.00 €					
Opération n° 35 Eclairage Public		3 000.00 €	0.00 €					
Opération n° 60 Acquisition matériel Echelle Eglise - groupe arrosage - barbecue		3 000.00 €	5 126.60 €					
Opération n° 80 Acquisition terrains		3 000.00 €	305.64 €					
Opération n° 140 Amgt terrain de loisirs		5 000.00 €	3 091.70 €					
Opération n°160 Num Registres Etat Civil		2 500.00 €						
FCTVA						13 500.00 €	13 892.01 €	
Solde d'exécution						22 889.86 €		
Virement de la section de fonctionnement						200 000.00 €		
1068						10 480.64 €	10 480.64 €	
TOTAL INVESTISSEMENT 2017	33 370.50 €	350 145.53 €			0.00 €	383 516.03 €		
			122 608.54 €	120 000.00 €			98 535.72 €	33 479.00 €

RESULTAT D EXECUTION 2017

2017	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT = Crédit au compte 1068 de l'exercice courant	RESULTAT DE L'EXERCICE = Recettes-Dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	RESULTAT DE CLÔTURE = Résultat de l'exercice + Résultat antérieur (001-D.I.)	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	PREVELEMENT A FAIRE SUR L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT = Crédit du compte 1068 de l'exercice suivant	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT RESTANT A REPORTER SUR L'EXERCICE SUIVANT (002-R.F.)
INVESTISSEMENT	22 889.86		-24 072.82	-1 182.96	120 000.00	33 479.00	87 703.96	
FONCTIONNEMENT	364 227.79	10 480.64	76 080.24	429 827.39				342 123.43